

CONSEIL DOCUMENTAIRE

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

Le Conseil documentaire s'est réuni le 23 juin 2022, salle des Actes de la Maison de l'Université, sous la présidence de Mme Sophie Morlaix, vice-présidente de l'université, déléguée aux licences et aux masters.

Présents ou représentés à titre délibératif

- Vice- Présidente : Mme Sophie MORLAIX
- Enseignants-chercheurs : M. Mustapha CHERKAOUI MALKI, M. Luca NOBILE, Mme Alexandra PALAU, M. Rémi WATTIER.
- Étudiant : M. Charles BUGNOT.
- Personnels du Pôle documentation : Mme Leïla ARKAB, Mme Alexandra COUSIN, Mme Anne-Laure ROUZET.
- Personnalités extérieures : M. Florent MARGUIER, Mme Caroline POULAIN (procuration à Mme Cécile SWIATEK), Mme Cécile SWIATEK.
- Personnels des bibliothèques associées : Mme Noémie PERRIN, Mme Bertille THEUREL.

Excusé : M. Mohamed BENZAADOUN.

Total : 14 /19

Présents à titre consultatif

- Enseignant-chercheur : Mme Candice LEMAIRE.
- Représentants du Pôle documentation : Mme Emmanuelle ASHTA, Mme Émilie BARTHET, M. Sylvain GOUNOT, Mme Christine HAUSSEGUY, M. Éric HUSSON, Mme Isabelle LALLEMAND-THIBERT, Mme Karine MONNET, Mme Manuella SCHAEFFER, Mme Françoise VERNATON.
- Représentante du SCD de Franche-Comté : Mme Jeanne-Marie JANDEAUX (en distanciel).

Excusés : Mme Muriel LECULLIER, M. Alain HELLEU.

Mme Sophie Morlaix ouvre la séance à 14h00. Elle énonce la liste des procurations et des personnes absentes excusées. Le quorum est atteint.

I. INFORMATIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE

a. Évaluation HCERES

Dans le cadre du processus d'évaluation des établissements relevant de la vague C, les dossiers d'autoévaluation ont été validés dans les différents conseils de l'établissement et transmis à l'HCERES, qui en fera un retour fin janvier. Le dépôt des projets relatifs à la future offre de formation sera la prochaine étape, en mars 2023. Une note de cadrage sera proposée dès septembre sur la politique de l'établissement. L'avis de l'ensemble des composantes et des services sera recueilli courant octobre. Par ailleurs, une visite du comité HCERES est prévue du 25 au 27 avril 2023. Il est possible que certaines équipes soient sollicitées dans ce cadre.

b. États généraux de la formation

Le rapport sur les états généraux et la politique de l'établissement en matière de formation a été rendu au Président de l'Université à la mi-avril avec une trentaine de propositions issues des groupes de travail. Ces propositions seront hiérarchisées avant d'être proposées à la communauté universitaire. Le projet d'établissement pourrait être présenté à l'occasion des 300 ans de l'université.

c. Charte sur les valeurs

Un groupe de travail se tiendra le 5 juillet 2022, salle des actes, animé par Jean-Philippe Pierron.

d. Rentrée 2022

À ce jour, l'Université n'a reçu aucune information concernant d'éventuelles restrictions sanitaires à la rentrée de septembre prochain. Le SCD participera comme chaque année à l'accueil des nouveaux arrivants par le biais du tutorat. Un travail sur le sentiment d'appartenance des étudiants a débuté. Des actions phares pourraient être proposées à partir de la rentrée 2023, avec la banalisation d'une ou deux journées.

Monsieur Éric Husson rappelle que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal validé.

II. POINTS SOUMIS AU VOTE

a. Validation du procès-verbal du conseil documentaire du 22 novembre 2021

En l'absence de remarques, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

b. Validation du rapport d'activités du Pôle documentation

Le rapport d'activités est présenté par M. Éric Husson. Il rappelle que l'année 2021 a été très marquée par la crise sanitaire. En BU, cela s'est traduit par la généralisation des accès sur rendez-vous jusqu'en juillet et le maintien des gestes barrières. Un graphique illustre la baisse de la fréquentation pendant cette période, qui correspond également au développement des cours à distance. Globalement, les niveaux de fréquentation antérieurs à la crise sanitaire ne sont plus atteints.

Néanmoins, les BU ont réussi à maintenir leurs activités culturelles, en les adaptant au contexte.

Le projet de réinformatisation a été porté à terme. Il induit un changement d'interface pour les usagers mais aussi de l'outil métier pour les personnels du Pôle documentation. La formation à ce nouvel SIGB a été réalisée en interne. Une équipe de treize formateurs a été mise en place pour former l'ensemble

des collègues, y compris des bibliothèques associées partageant le même système informatique, ce qui représente au total 98 personnes et plus de 1300 heures de formation. Ces formations ont dû être réalisées en distanciel. M. Éric Husson salue l'effort fourni par l'ensemble des équipes des BU.

L'ouverture de la BU Le Cortex, après trois années de travaux, constitue un autre projet phare du service. La BU a ouvert le 22 septembre 2021. Les étudiants se sont emparés très rapidement des différents espaces de la bibliothèque. Plus de 52 000 entrées et 3 500 réservations de salles ont été comptabilisées sur les trois premiers mois d'ouverture. Le retour des usagers est globalement très positif. Une attente de places de travail supplémentaires a été exprimée, du fait de l'ouverture partielle du bâtiment. La deuxième phase des travaux permettra d'y répondre. L'équipe du Cortex a beaucoup œuvré pour que cette ouverture au public se fasse dans les meilleures conditions.

L'année 2021 a été également marquée par le choix d'une politique documentaire tournée vers le numérique, garantissant un accès identique à l'ensemble des ressources sur tous les campus de l'établissement. Ainsi, les BU ont souscrit à des abonnements à Vocabale, à Europresse et acheté des livres numériques dans le domaine des sciences de l'éducation. L'abonnement Vocabale a pu être financé grâce des crédits Forthem. Parallèlement, des désabonnements à des périodiques imprimés ont été opérés, permettant de financer les nouvelles ressources numériques.

En matière de documentation imprimée, deux nouveaux fonds consacrés aux lettres étrangères appliquées et aux loisirs ont été acquis en BU Droit-Lettres.

Le niveau de consultation des ressources numériques, même s'il a légèrement baissé par rapport aux années précédentes, reste très élevé. En tête arrivent les ressources en Droit Dalloz et LexisNexis 360, puis la base Europresse.

Le travail de valorisation des collections est nécessaire. Il prend la forme de tables de présentation, de sélections par les bibliothécaires mais aussi de publications sur les réseaux sociaux. Les collections patrimoniales ne sont pas oubliées. Un travail a été réalisé par la mission patrimoine, archives et culture du SCD sur l'outil Omeka afin de valoriser une collection d'images patrimoniales.

Au niveau du développement des services pour la pédagogie, la BU du Cortex a travaillé, avec le PFVU, le PNR et le CIPE, à un programme de formations qui permet aux étudiants de se constituer des parcours dans le domaine des compétences transversales et informationnelles. Les ateliers sont proposés à la carte, réservables *via* l'application Affluences. Des photographies des salles de formation de la bibliothèque viennent illustrer la présentation de M. Éric Husson.

Enfin, le Pôle documentation continue d'œuvrer pour le développement des services à la recherche. En 2021, le SCD a participé au comité de pilotage sur la Science ouverte. Il a animé en particulier deux groupes de travail, l'un axé sur les publications et l'autre sur la communication, la valorisation et la formation à la Science ouverte. Les personnels du SCD ont participé aux deux autres groupes de travail proposés. Les préconisations issues de ces groupes ont été synthétisées dans un document rédigé par Mme Emmanuelle Ashta, chargée de mission Science ouverte pour l'Université. Ce travail, validé par les instances, a servi de base pour la rédaction d'une feuille de route.

Le Pôle documentation fait également partie du comité de pilotage de Dat@UBFC. Par ailleurs, les agents ont eu l'occasion de proposer un programme d'interventions conjoint avec leurs collègues de l'Université de Franche-Comté dans le cadre de la semaine du libre accès.

Le travail autour de HAL est également un élément fort des services à la recherche. Le Pôle documentation est administrateur du portail HAL-uB. En 2021, les efforts ont été renforcés dans le domaine de la formation.

Les personnels du Pôle documentation ont eu l'occasion, lors des entretiens professionnels, de se positionner sur des missions autour de ces services.

Une opération de sensibilisation a également été réalisée en interne sur les questions de Science ouverte, sous la forme de deux sessions de formation.

M. Éric Husson termine sa présentation en évoquant le budget du service. On constate que sur l'exercice 2021, une part plus importante du budget a été consacrée aux investissements. Cette hausse est justifiée par l'aménagement en matériel informatique et en mobilier à la BU Le Cortex.

Le rapport d'activités 2021 est porté au vote. Aucune abstention et aucun vote contre n'étant exprimés, le rapport d'activités est voté à l'unanimité.

c. Validation d'une correction aux statuts du Service commun de documentation

Mme Émilie Barthet précise que ce point fait suite à une demande de l'inspecteur de l'IGÉSR, lors de sa visite en janvier 2022. Les deux modifications proposées portent uniquement sur des termes obsolètes. Il s'agit de remplacer le terme « BIATOSS » en « BIATSS » et de supprimer « établissement contractant ».

Soumise au vote, la correction aux statuts du SCD est approuvée à l'unanimité.

d. Mise à jour du règlement intérieur

Certains points étant caducs, il s'est avéré nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur en vigueur dans les bibliothèques du Pôle documentation. La nouvelle version est proposée aux membres du Conseil. Elle intègre de nouvelles remarques qui ont été formulées après l'envoi du document aux membres du Conseil. Le règlement intérieur est régulièrement utilisé pour venir en appui dans les réponses apportées aux usagers en service public. Il doit être suffisamment général pour durer dans le temps. Le document a été relu par le PAJI.

La mise à jour concerne les points suivants :

- définition précise des équipements pédagogiques mis au service des usagers,
- consultation de la documentation numérique se fera en fonction du contrat de l'éditeur,
- conditions d'accès : sont inclus les personnels de l'Université qui ne disposent pas d'une carte multiservices mais qui sont en capacité de fournir un justificatif de leur appartenance à l'établissement,
- ajout d'une mention sur le pourcentage de copies autorisées,
- le montant pour perte ou dégradation d'un DVD est forfaitaire (50 €).

À noter que le document est soumis à la lecture du délégué à la protection des données afin de s'assurer du suivi des recommandations de la RGPD.

Soumis au vote, le nouveau règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

e. Financement de HAL

La parole est donnée à Mme Emmanuelle Ashta. Elle rappelle qu'en 2020, le changement de gouvernance de HAL a conduit à un changement de son mode de financement. Une cotisation, basée sur le nombre d'enseignants chercheurs, est désormais demandée pour les établissements possédant un portail institutionnel. Depuis 2022, cette cotisation est prélevée sur le budget spécifique dédié à la Science ouverte. L'adhésion doit être validée par le Conseil documentaire. Les conditions générales d'utilisation ont été signées par l'Université de Bourgogne et l'opérateur de HAL (CCSD). Une nouvelle version sera sans doute proposée pour tenir compte des remarques qui seront faites.

Mme Emmanuelle Ashta précise que le dépôt dans HAL reste possible pour les établissements qui ne possèdent pas de portail institutionnel.

Soumis au vote, ce point est approuvé à l'unanimité.

f. Projet de service du Pôle documentation

Le projet de service est présenté par Mme Émilie Barthet, qui rappelle qu'il s'agit de doter le Pôle documentation d'une politique d'ensemble, dont les actions déclinent les axes stratégiques de l'établissement. Des ateliers ont permis de dégager un certain nombre d'actions, avec différents niveaux de temporalité et d'impact financier.

Mme Émilie Barthet précise que le document présenté aux membres servira de base de discussion avec la gouvernance. De la priorisation de ces axes découleront les actions effectivement mises en œuvre.

Suite à la transmission du document en amont de la séance, des questions ont été formulées par les membres représentants des personnels.

La première interrogation porte sur le développement de la formation aux compétences informationnelles au sein des cursus universitaires.

Pour Mme Émilie Barthet rappelle que des formations sont déjà dispensées en BU depuis plusieurs années. À l'occasion de la mise en œuvre de l'approche par compétences en licence, il est important que les équipes du Pôle documentation soient partie prenante du développement des compétences informationnelles. C'est pourquoi un groupe de travail a été constitué. Les modalités dans lesquelles seront données ces formations sont en cours de réflexion. Un dialogue a déjà été établi avec les composantes. En tenant compte des capacités en ressources humaines, on gagnera à adapter les formations aux besoins de chaque composante et à mutualiser les supports de formation. Mme Émilie Barthet indique que la formation fait partie des missions des agents des catégories A et B des bibliothèques universitaires et a vocation à être intégré dans le temps de travail. Le cumul d'activités n'est autorisé que pour les collègues n'ayant d'autre choix que d'assurer cette activité en dehors des heures d'ouverture des bibliothèques, du fait de la taille de l'équipe de la bibliothèque dans laquelle ils travaillent.

Les expériences antérieures ont démontré que les formations à la carte sont trop chronophages par rapport au nombre d'usagers formés. Il est donc préférable de privilégier les formations intégrées aux cursus. La formation et l'accompagnement des équipes est un élément primordial dans la mise en œuvre de ces actions de formation.

La seconde question concerne la mutualisation du travail. Mme Émilie Barthet précise que ce point ne témoigne pas d'un souhait de mobilité des collègues entre les différentes BU du SCD. Néanmoins le changement de poste par le biais du mouvement interne reste bien entendu possible.

Mme Alexandra Cousin fait part d'une interrogation des personnels quant à la taille des groupes qui seront formés. Mme Émilie Barthet indique qu'à sa connaissance, il n'est pas envisagé de formations en amphithéâtre et que ce point fait partie des modalités d'intervention à définir. Par ailleurs, l'équilibre entre le temps de formation et les tâches internes sera défini dans les feuilles de route annuelles, la formation étant une priorité du projet de service.

Mme Cécile Swiatek témoigne de son expérience dans la mise en place de communautés de formation de formateurs. Elle précise que systématiquement la formation a été intégrée pour les collègues de catégorie B. Ainsi, des postes ont été transformés en « chargés de collections », impliquant le suivi de toute la chaîne d'acquisition, y compris la médiation auprès des usagers afin de les accompagner dans l'exploitation de la documentation. Des programmes de formation d'étudiants ont été mis en place, essentiellement sur des groupes de type TD.

Les échanges de pratiques avec des établissements qui ont déjà expérimenté cette action se révèlent extrêmement bénéfiques. Les professionnels des bibliothèques ont un rôle à jouer dans le développement de l'esprit critique et le développement des compétences transversales.

Mme Sophie Morlaix souligne la difficulté d'intégrer des blocs de compétences non académiques dans les maquettes de formation. Des réflexions sont menées sur le sujet.

En l'absence d'autre remarque, le projet de service est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

III. POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSION

a. Droits d'inscription dans les bibliothèques universitaires

Mme Sophie MORLAIX rappelle que lors du Conseil de novembre 2021 avait été votée à la majorité des voix une augmentation de deux euros sur les droits d'inscription dans les bibliothèques universitaires pour les étudiants. Or les droits de bibliothèques ne sont pas éligibles aux frais complémentaires et cette mesure ne peut donc être mise en œuvre. Toutefois, il est possible de faire un arbitrage sur la ventilation des droits d'inscription à l'université. Une discussion pourra être menée au sein de la gouvernance pour déterminer s'il existe une marge d'action à ce niveau.

Néanmoins, il est acté que la décision votée lors de la séance du 22 novembre est annulée.

b. Tarifs des lecteurs extérieurs

Dans l'optique de développer les ressources propres du service, une réflexion est en cours sur les tarifs d'inscription appliqués aux lecteurs extérieurs mais également sur la prise en compte de nouveaux publics. En effet, de nombreuses écoles privées se sont installées sur le campus et sont susceptibles d'utiliser les services proposés par les BU. Il paraît donc intéressant de conventionner avec ces établissements. Par ailleurs, certaines entreprises seraient intéressées. Mme Émilie Barthet précise que la gratuité pour certains publics, notamment ceux bénéficiant des minimas sociaux sera maintenue.

c. Horaires d'ouverture des BU 2022-2023

Mme Émilie Barthet rappelle que les horaires annuels sont définis en fonction des besoins des étudiants, des statistiques d'usages, des contraintes d'organisation du travail des personnels, de la disponibilité des étudiants moniteurs et des contraintes de sites pour les BU hébergées par des composantes.

Pour l'année 2022/2023, il a été fait le choix de reporter l'ouverture du samedi après-midi de la BU Le Cortex vers la BU Droit-Lettres. En effet, cette dernière dispose actuellement d'un plus grand nombre de places assises puisque les plateaux du Cortex sont en travaux.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins des étudiants pendant les périodes d'examens, l'ouverture en soirée en BU Droit-Lettres passera à 22h pendant les deux semaines de vacances de Printemps. De même, la fermeture à 20h sera maintenue pendant les quatre semaines d'horaires réduits, grâce au monitorat étudiant. Pour le reste de l'année, les horaires habituels seront maintenus.

Concernant l'année 2023/2024, la direction du Pôle documentation a proposé aux représentants des personnels siégeant au Conseil documentaire et à la CPE de travailler sur plusieurs propositions. La première traite la question de l'ouverture sur la période estivale. En effet, la bibliothèque Droit-Lettres est ouverte tout l'été depuis de nombreuses années. Afin de faciliter l'organisation des plannings et être en cohérence avec les taux de fréquentation, il paraît souhaitable de fermer trois semaines en été. En parallèle, le maintien de l'ouverture de la BU Le Cortex pendant la même période offrirait une garantie de services aux usagers sur le campus.

La seconde proposition porte sur une ouverture à 8h30 au lieu de 9h pendant les congés scolaires de février et d'avril. Ce point sera également débattu avec les équipes à compter de la rentrée.

d. Demandes budgétaires 2023

Mme Émilie Barthet énonce les différents axes portés en DOM. La part réservée aux investissements porte essentiellement sur la seconde tranche de travaux à la BU Le Cortex (mobilier, informatique et signalétique) mais aussi sur le renouvellement du parc informatique pour les usagers.

Les ressources propres restent identiques aux années antérieures.

S'agissant des dépenses, Mme Émilie Barthet souligne l'augmentation des coûts de documentation numérique. Elle est causée par l'inflation, l'évolution du taux de change et l'augmentation du nombre d'étudiants qui conduit à un changement de tranche tarifaire chez certains éditeurs.

En termes de ressources électroniques, de nouveaux besoins ont été exprimés. Il faut par conséquent trouver de nouvelles modalités de financement avec les composantes.

Sont intégrés aux demandes budgétaires : la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde des collections et le maintien de prestations de ménage de qualité.

e. Plan de sauvegarde des collections

Le point est présenté par M. Rodolphe Leroy, responsable de la mission patrimoine, archives et culture au sein du Pôle documentation. Il remercie Mme Valérie Epinat, chef de projet, pour son travail sur la mission transversale autour des collections patrimoniales.

Il s'agit de déterminer la conduite à tenir en cas de sinistre, notamment de dégât des eaux.

Le travail a été réalisé en lien avec des référents de structures extérieures telles que le SDIS.

Il est indispensable de prendre en compte les éléments réglementaires. La sauvegarde des personnes prédomine sur celle des biens. Si le SDIS intervient en cas de sinistre, la BU est associée dans la gestion opérationnelle. La gestion post-opérationnelle est du ressort de l'établissement.

Le plan de sauvegarde doit pouvoir répondre à une crise majeure. Il convient en amont de circonscrire les difficultés. L'ensemble des collections est soumis à une série de critères objectifs - rareté, préciosité, présence dans les autres collections publiques - qui doivent déterminer ce qui doit être sauvé. Un réseau de responsables et de personnes ressources doit être défini. Par ailleurs, des zones de confinement sont déterminées. Tout ce travail est réalisé en lien avec d'autres acteurs de l'établissement, tels que le service hygiène et sécurité ou le Pôle patrimoine mais également avec des composantes possédant également des collections patrimoniales (Pôle culture, UMR Biogéosciences), des partenaires locaux, ou nationaux (associations spécialisées) voire internationaux (le Bouclier Bleu).

f. Information sur la phase 2 des travaux de la BU Le Cortex

Mme Leïla Arkab, responsable-adjointe de la BU Le Cortex en charge du suivi du chantier pour la BU, indique que les travaux sont déjà bien avancés. Le désamiantage est terminé et les entreprises travaillent désormais sur les façades. Les étapes à venir concernent la pose des fenêtres puis le travail sur les plateaux, à partir de l'automne. À noter que l'aménagement de la crèche aura lieu pendant l'été. La fin des travaux est prévue au printemps 2023 pour une installation du mobilier et des collections au printemps. Si le calendrier est tenu, la BU pourra ouvrir dans sa totalité à la rentrée 2023.

Mme Leïla Arkab rappelle que l'équipe est associée et réalise un travail autour de la préparation des collections, du tri des mobiliers ou encore de la rédaction de cahiers des charges.

Des photographies sont projetées pour illustrer la présentation : façades et plateaux.

À la question posée concernant la capacité de la bibliothèque rénovée, Mme Arkab indique 750 places assises au terme des travaux, au lieu de 300 à 350 actuellement.

Par ailleurs, de nouvelles salles de formation et de travail en groupes seront mises à disposition : une multifonctionnelle en rez-de-jardin, une grande salle de formation au R+1, une salle mixte de visioconférence équipée par Forthem et 8 salles de travail en groupes. Des box individuels seront également proposés.

Les membres du Conseil documentaire n'ayant aucune question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.